

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Projet de réalisation de l'aménagement de la déviation Sud-Ouest d'ÉVREUX
section Cambolle- Les Fayaux

Le préfet de l'Eure fait savoir que par arrêté préfectoral n° DCAT/SJIPE/MEA/21/006, il a prescrit une enquête publique pendant 35 jours consécutifs du **mardi 16 mars 2021 à 9h au lundi 19 avril 2021 à 17h** sur le territoire des communes de Parville, Saint-Sébastien-de-Morsent, Arnières-sur-Iton, Évreux, Angerville-la-Campagne et Guichainville, à la demande de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie (DREAL). Cette enquête, préalable à l'autorisation environnementale, est relative au projet de réalisation de la dernière section de la déviation Sud-Ouest d'Évreux « Cambolle – Les Fayaux ».

Le siège de l'enquête publique est fixé à la mairie de ÉVREUX.

La présidente du tribunal administratif de Rouen a désigné une commission d'enquête dont le président est Monsieur Bernard POQUET, retraité du ministère de la défense, et les membres titulaires sont : Monsieur Jean-Pierre ALLAIRE, directeur de société et Monsieur Serge DE SAINTE MARESVILLE officier de gendarmerie retraité, pour recevoir les observations et propositions du public. Les commissaires-enquêteurs se tiendront à la disposition du public lors des permanences aux mairies de :

ANGERVILLE-LA-CAMPAGNE	vendredi 19 mars 2021	14H00/17H00
ARNIERES-SUR-ITON	mercredi 24 mars 2021	09H00/12H00 & 14H00/17H00
	samedi 27 mars 2021	09H00/12H00
	mardi 30 mars 2021	14H00/17H00
	lundi 12 avril 2021	14H30/17H30
ÉVREUX	mardi 16 mars 2021	15H00/18H00
	samedi 20 mars 2021 (mairie annexe de Navarre)	09H00/12H00
	vendredi 26 mars 2021	09H00/12H00
	mercredi 7 avril 2021	14H00/17H00
	samedi 17 avril 2021	09H00/12H00
GUICHAINVILLE	lundi 19 avril 2021	14H00/17H00
	vendredi 2 avril 2021	09H00/12H00
PARVILLE	jeudi 1er avril 2021	14H00/17H00
	jeudi 15 avril 2021	14h00/17h00
ST SEBASTIEN-DE-MORSENT	lundi 22 mars 2021	09H00/12H00
	samedi 10 avril 2021	09H00/12H00
	mercredi 14 avril 2021	09H00/12H00 & 14H00/17H00

Pendant toute la durée de l'enquête, aux heures et jours habituels d'ouverture des mairies concernées, le public pourra consulter le dossier comportant notamment une étude d'impact et son résumé non technique, l'avis de l'agence régionale de santé Normandie, l'avis de la direction régionale des affaires culturelles, l'avis de la commission locale du SAGE de l'Iton, la décision de l'autorité environnementale et la réponse écrite du maître d'ouvrage à cet avis.

Les observations et propositions pourront être consignées sur les registres d'enquête ouverts à cet effet dans les mairies. Elles pourront également être adressées avant l'expiration du délai de l'enquête fixée au **lundi 19 avril 2021 à 17h**, par courrier à la mairie d'Évreux à l'attention du président de la commission d'enquête « déviation d'Évreux » pour y être annexées aux registres ou par courriel à l'adresse suivante : deviation-sud-ouest-evreux@mail.registre-numerique.fr

Les observations sur registre papier seront consultables en mairie et seront mises en ligne à l'issue du dépôt du rapport de la commission d'enquête. Celles transmises par voie électronique seront disponibles sur le site du registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/deviation-sud-ouest-evreux>

Le dossier dématérialisé sera disponible, durant toute la durée de l'enquête, sur le site du registre numérique ci-dessus ainsi que sur le site internet de la préfecture de l'Eure à l'adresse suivante : <https://www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Consultationsetenquetes-publiques/enquetes-publiques/deviation-Evreux>

Il pourra également être consulté en versions papier ou dématérialisé à la préfecture de l'Eure, au service juridique interministériel et des procédures environnementales-mission environnement et aménagement aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Toutes informations complémentaires concernant le projet pourront être obtenues auprès du maître d'ouvrage : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie (DREAL) - service mobilités et infrastructures – cité administrative – 2 rue Saint Sever – 76032 ROUEN CEDEX. Mail : deviation.evreux@developpement-durable.gouv.fr

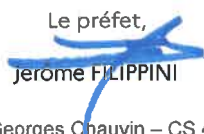
Une copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête sera adressée au maître d'ouvrage ainsi qu'aux mairies concernées pour y être sans délai tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Dans les mêmes conditions de délai, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront également consultables sur le site internet de la préfecture de l'Eure et en version papier à la préfecture de l'Eure - service juridique interministériel et des procédures environnementales – mission environnement et aménagement.

Au terme de la procédure, le préfet de l'Eure est l'autorité compétente pour se prononcer sur une décision d'autorisation environnementale, par arrêté préfectoral.

Toutes les mesures devront être mises en place pour assurer l'accueil du public, en fonction du protocole sanitaire en vigueur lié à la COVID-19.

Le présent avis sera affiché aux mairies de Parville, Saint-Sébastien-de-Morsent, Arnières-sur-Iton, Évreux, Angerville-la-Campagne et Guichainville ainsi que sur les lieux prévus pour la réalisation du projet.

Le préfet,

Jérôme FLIPPINI